

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

IDENTIFICATION DU CHEF DE FAMILLE:

NOM : Prénom :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE : N° Sécurité Sociale :

SITUATION FAMILIALE : Marié(e) ou pacsé(e) Vie maritale Divorcé(e)

Séparé(e) Célibataire Veuf(ve)

NOMBRE DE PERSONNES AU FOYER : _____ TEL : _____

Etes-vous allocataire de la MSA Midi-Pyrénées Sud au titre des prestations familiales ? :

OUI NON

Etes-vous : Salarié agricole Exploitant agricole

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI PASSE SON PERMIS

(à compléter uniquement si différent du chef de famille) :

Nom et Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Situation actuelle (lycéen ; étudiant ; apprenti ; jeune actif ; en recherche d'emploi ; etc...) :

.....

Obtention du permis de conduire au moment de la demande : Oui * Non

*Si oui, joindre la photocopie du permis de conduire

Je soussigné(e) demande que le paiement de l'aide de 400 € octroyée par la MSA MPS soit fait :

à l'Auto Ecole à moi-même

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés.

Je déclare avoir été informé(e) que la MSA procédera à toute vérification qu'elle jugera utile

Fait à : _____ le : _____

Signature :

Pièces à fournir :

- Si paiement de l'aide directement à l'auto école : Facture globale et détaillée (code, heures de conduite, examen, etc...) de l'auto école avec cachet et signature + RIB de l'auto école
- Si paiement de l'aide directement au demandeur : Facture globale et détaillée (code, heures de conduite, examen, etc...) ACQUITTEE de l'auto école avec cachet et signature

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION

- **OBJECTIF :**

Participer aux frais occasionnés pour le passage du permis de conduire B afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

- **BENEFICIAIRES :**

- Toute famille allocataire de la MSA MPS au titre des prestations familiales au moment de la demande, dont le quotient familial ne dépasse pas le plafond en vigueur et ayant à charge l'enfant pour qui l'aide est sollicitée.
- Toute personne de moins de 25 ans inclus, passant le permis de conduire B, ayant sa propre couverture sociale et étant allocataire de la MSA MPS au titre des prestations familiales au moment de la demande et dont le quotient familial ne dépasse pas le plafond en vigueur.

L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) n'ouvre pas droit à l'aide au permis

- **CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

- Résider sur le territoire de Midi-Pyrénées Sud (09 – 31 – 32 – 65) ;
- Etre âgé de 17 ans au moins et de 25 ans au plus ;

Ne pas dépasser le plafond du quotient familial en vigueur fixé à 1000 € (votre quotient familial est calculé automatiquement par traitement informatique sur les bases des Prestations familiales). Vous pouvez consulter le montant de votre quotient familial sur votre ESPACE PRIVE dans le pavé FAMILLE/LOGEMENT ; rubrique « Enfance » => Mon quotient familial

IMPORTANT : Lorsque vous consultez votre quotient familial, si dans la composition de votre famille, vos enfants majeurs (de moins de 26 ans) encore à votre charge, n'apparaissent plus et que votre quotient familial dépasse les 1000 €, vous pouvez tout de même déposer votre demande d'aide au permis. Un calcul tenant compte de vos enfants majeurs à charge sera réalisé manuellement, le résultat obtenu sera nommé Quotient Familial Majoré. Si votre Quotient Familial Majoré est inférieur à 1000 €, l'aide pourra vous être accordée.

- **COMMENT OBTENIR CETTE AIDE ?**

La demande d'aide doit être présentée pour chaque enfant concerné sur un imprimé « Aide aux permis de conduire » **au plus tard 6 mois après l'obtention du permis.**

- **MONTANT DE L'AIDE**

Dans la mesure où toutes les conditions d'attribution sont remplies, la somme allouée par la Mutualité Sociale Agricole Midi Pyrénées Sud est de 400 € par jeune.

Le règlement de cette aide sera adressé en priorité à l'auto école.

Votre demande doit être adressée à :

**MSA Midi-Pyrénées Sud
Service Action Sociale
78 VOIE DU TOEC
31064 TOULOUSE CEDEX 9**